



# VIEILLIR À DOMICILE

Pour vous aider dans l'organisation de votre vie quotidienne, d'un point de vue concret et matériel, et pour faciliter votre maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles, nous vous présentons, dans cette partie, les interlocuteurs concernés.



## Les prestataires d'aide à domicile

Ce service s'adresse à toute personne âgée ou handicapée, en situation de dépendance ou temporairement fragilisée, qui a besoin d'assistance pour certains gestes quotidiens. À chaque demande, le service délègue un responsable de secteur qui se déplace à votre domicile afin d'analyser la situation et réaliser, avec vous, une évaluation globale de vos besoins et de vos attentes. Selon vos souhaits, les services adéquats vous seront proposés.

Les aides à domicile interviennent aux jours et heures définis contractuellement avec vous.

Elles peuvent assurer une prestation ménagère : entretien du logement, du linge, repassage... et peuvent également vous apporter une aide plus personnelle : aide au lever, à la toilette, à l'habillage, aux déplacements, à la préparation et à la prise des repas. Accompagner les loisirs, tenir compagnie aux personnes aidées, etc. relèvent également des tâches dévolues à une aide à domicile.

Toutefois, elle n'est pas qualifiée pour faire une toilette ayant été prescrite par un médecin, il s'agit là d'un acte infirmier.

Ce service peut également vous proposer un salarié ayant un véhicule pour vous accompagner dans vos démarches extérieures : courses, banque, poste...



L'aide à domicile peut être employée par une association, une entreprise ou le bénéficiaire lui-même si elle est sous le régime de l'auto-entrepreneuriat (paiement via le chèque emploi service universel – CESU).

**Pour le répertoire de l'ensemble des prestataires d'aides à domicile, veuillez vous adresser au CLIC.**

Le bénéficiaire peut solliciter sa caisse de retraite ou le Conseil Départemental pour une participation financière aux coûts de l'aide à domicile.

## Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Créé en 1989 par l'association Gessienne pour le Maintien à Domicile, ce service est géré par la Mutualité de l'Ain - Réalisation Sanitaires et Sociales.

Cette structure médico-sociale, formée d'une équipe de professionnels de la santé, donne à la personne la possibilité de rester chez elle malgré la dépendance liée à l'âge ou à la maladie, en assurant les soins d'hygiène corporelle et techniques, sur prescription médicale.



Le service de soins travaille en coordination avec le réseau sanitaire et social, local et départemental, et assure un suivi global de la personne par une évaluation continue.

Attention : ce service ne s'adresse qu'aux personnes relevant de la Sécurité Sociale française, qui prendra en charge 100% du coût.

**Le bureau du SSIAD se trouve à la maison de santé  
de Saint-Genis-Pouilly**

**100 rue Germaine Tillion, joignable au 04 50 41 47 12**



## L'accueil de jour

### Le Réseau Mnémosis

L'association propose des ateliers collectifs thérapeutiques d'une demi-journée par semaine pour les personnes souffrant de troubles de la mémoire légers à modérés ou de la maladie de Parkinson. L'équipe se compose d'une équipe pluridisciplinaire (infirmière, aide médico-psychologique, psychologue, neuropsychologue etc.) Un taxi se charge du transport aller-retour des bénéficiaires depuis leur domicile.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un diagnostic posé ou une ordonnance pour participer.

**La résidence administrative de l'association se trouve  
au bâtiment des Saints Anges**

**50 rue Alexandre Reverchon à Gex ;**

**pour prendre rendez-vous appelez le secrétariat**

**au 04 50 20 15 15.**



## Le Centre Hospitalier du Pays de Gex (site de Divonne-les-Bains)

Il peut accueillir à l'EHPAD de Divonne-les-Bains, (dans un espace dédié), sur la journée complète, des personnes souffrant de troubles cognitifs vivant à domicile pour soulager l'entourage et les préparer à une éventuelle entrée en EHPAD.

### Renseignements et retraits/dépôts des dossiers :

Centre Hospitalier du Pays de Gex

160 rue Marc Panissod - 01170 Gex

Tél : 04 50 40 38 38

## L'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Sur ordonnance médicale et suite à un diagnostic de maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, cette équipe pluridisciplinaire peut intervenir à domicile à raison d'une heure par semaine pendant 12 à 15 semaines. L'objectif est de préserver le plus longtemps possible l'autonomie du bénéficiaire.

**Attention :** ce service ne s'adresse qu'aux personnes relevant de la Sécurité Sociale française, qui prendra en charge 100% du coût.

Pour toute information ou prise de rendez-vous,

contacter le 04 50 09 54 85.



## Le portage de repas à domicile

Si vous avez des difficultés pour faire vos courses ou préparer vos repas, vous pouvez bénéficier du portage d'un repas à domicile le midi (un potage étant prévu dans la livraison pour le soir). Sur certaines communes, le coût de ce service dépend de vos revenus.

Pour tout renseignement, adressez-vous au CCAS de votre mairie ou au CLIC, qui recense chaque année les différentes possibilités de livraison de repas.

## La téléalarme

Le principe est simple et offre la possibilité de rester toujours en contact avec l'extérieur.

À domicile, vous disposerez de deux appareils :

- un déclencheur comprenant un bouton d'alerte et qui prend généralement la forme d'un pendentif ou d'un bracelet. Vous devez toujours le conserver sur vous.
- Un transmetteur posé sous votre téléphone, relié à une centrale d'écoute où des salariés assurent une permanence 24h/24h. Il comprend un haut-parleur qui vous permet de communiquer avec vos proches ou la centrale d'écoute



même si vous n'êtes pas à proximité du téléphone.

Il vous suffira, en cas d'urgence, d'appuyer sur le bouton de votre téléalarme pour qu'un appel se déclenche à la centrale d'écoute. Dès l'appel reçu, il est localisé. Un parent, un proche ou un voisin est ensuite contacté, en fonction des adresses qui lui auront préalablement été confiées ("comité de voisinage" constitué à la signature du contrat). Si nécessaire, les secours (SAMU, pompiers...) seront immédiatement avertis.

Demandez au CLIC les prestataires proposant ce type de service et les aides financières possibles.



## Les autres services

### L'équipe mobile de psychogérontologie

Rattachée au Centre Psychothérapique de l'Ain (CPA) à Bourg-en-Bresse et constituée de médecins, d'infirmiers, de travailleurs sociaux, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens, elle intervient sur tout le département à la demande des personnes retraitées, de leurs proches ou des professionnels (médecin traitant, etc.). L'équipe mobile se déplace pour évaluer, conseiller, accompagner les aînés rencontrant des difficultés liées au vieillissement.

**Contact : 06 07 27 70 53.**

### L'adaptation et l'amélioration de votre logement

Si vous êtes âgé, ou handicapé, ne laissez pas perdurer les situations pénibles, voire dangereuses, dans votre logement. Pouvoir rester chez soi, au sein de son quartier, de sa famille, de ses amis, de ses voisins, doit passer par l'aménagement d'un cadre de vie adapté à son état physique.

Afin de vous aider à définir votre projet, de faciliter vos démarches, SOLIHA est à votre disposition. Une première visite à votre domicile lui permettra d'analyser avec vous les difficultés

ou les risques liés à l'état actuel de votre logement et de vous conseiller sur la partie technique des travaux à réaliser. Ensuite il :

- recherchera toute les subventions et les aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de vos ressources ;
- établira votre plan de financement ;
- réalisera pour vous les démarches administratives ;
- vous accompagnera jusqu'au paiement définitif des travaux.

**Pour joindre l'antenne SOLIHA de l'Ain : 04 74 21 02 01 ;**

**des permanences locales sont organisées à**

**Bellegarde-sur-Valserine.**

### Les chèques emploi service

Le chèque emploi service, qui s'apparente à un chèque bancaire, a été conçu pour vous permettre de régler en toute simplicité les salaires et les charges patronales des personnes que vous employez chez vous, à des travaux ménagers, domestiques ou à de l'aide à domicile.

Vous pouvez déclarer votre salarié en ligne sur [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr) : vos déclarations auprès du Centre National du Chèque Emploi Service Universel se substituent aux formalités URSSAF.

Elles vous dispensent également de l'établissement d'une fiche de salaire. C'est le CNCESU qui établit et adresse une attestation d'emploi (document valant bulletin de paie) à votre salarié pour chacune de vos déclarations.

### France Bénévolat des Pays de l'Ain (FBPA)

L'antenne du Pays de Gex oriente de nombreux bénévoles, en fonction de leur disponibilité et de leurs compétences, vers les diverses associations. Elle aide aussi ces dernières pour rechercher et recruter de nouveaux bénévoles et volontaires en animant des pôles d'intermédiation.

**Maison Saint Pierre de Ferney-Voltaire (9 rue de Genève)**

**Tél : 04 50 40 17 13**

**Mail : [benevolat.ferney@gmail.com](mailto:benevolat.ferney@gmail.com)**